

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/02/2017

* * * * *

Le 9 Février 2017, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame PEREIRA Manuela Maire.

Présents : Mme PEREIRA Manuela, Maire,
Mmes : BOUVIER Dominique, DUCHAMP Géraldine, PETAY Jocelyne,
MM : BOUCHER Hervé, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, LEBRASSEUR Frank, LEROY Christophe
Excusé ayant donné procuration : M. PERDREAU Christian à Mme PEREIRA Manuela
Secrétaire de séance : Mme PETAY Jocelyne

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Arrivé de Monsieur LEROY à 21 h 11

* * * * *

1. ÉLECTION D'UN TROISIÈME ADJOINT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 29 mars 2014, il avait été procédé à la création de trois postes d'adjoints.

Monsieur le premier adjoint étant décédé le 1er janvier 2015, il avait été procédé à une nouvelle élection le 22 janvier 2015 par laquelle avait été désigné le premier et le deuxième adjoint, le poste de troisième adjoint restant inoccupé.

Aujourd'hui, Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin que soit procédé à l'élection du troisième adjoint.

Se porte candidate :

Madame PETAY Jocelyne née CANTAUT, née le 17 septembre 1963, demeurant 18 rue du Vau Corneille à Dame Marie les Bois.

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, le conseil procède au vote à bulletin secret.

10 bulletins dont 9 voix pour et 1 abstention.

Madame PETAY Jocelyne née CANTAUT est élue troisième adjointe.

Le conseil vote à nouveau pour fixer les indemnités de la troisième adjointe et décide que le montant de celles-ci sera celui voté par délibération du 29 mars 2014 soit 6,6 % de l'indice 1015 devenu 1022 au 1^{er} janvier 2017.

2. CONTRAT DE MAINTENANCE POUR TABLEAU NUMÉRIQUE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance main d'œuvre et déplacement pour les trois tableaux numériques établi par la société MOTIV'SOLUTIONS qui a installé ces derniers.

Le coût de maintenance préventive annuelle pour 2017 comprenant nettoyage complet du matériel, vérifications, calibrage et tests est de 435,00 € HT – 522,00 € TTC

Entendu le rapport de Madame le Maire sur la nécessité de maintenir le matériel en bon état, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et décide à l'unanimité des membres présents :

- De souscrire un contrat de maintenance des tableaux numériques interactif auprès de la société MOTIV'SOLUTIONS pour un coût annuel de 435,00 € HT – 522,00 € TTC

- D'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et de signer les documents s'y rapportant.

3. VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations et des organismes pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants sauf pour le vote des subventions de la cantine scolaire excluant les membres de l'association concernée décide d'attribuer les sommes suivantes :

- Cantine scolaire de Dame-Marie-les-Bois : 3 700,00 € (moins avance par la commune des charges d'électricité 2016 : 2 204,65 € arrondi à 2 200,00 €) soit 1 500 €
- Prévention routière de Tours : 50 €
- Coopérative scolaire École de Dame-Marie-les-Bois : 310 €
- Assiette Eco : 50 €
- USR Tennis de table : 50 €
- USR FOOT : 25 €
- APEI Super Parents : 150 €
- Association Judo Château-Renault : 50 €
- Subventions diverses : 300 €

4. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé le projet de construction d'une station d'épuration et qu'elle a mandaté par délibération du 19 mai 2016 la société ARTÉLIA pour la maîtrise d'œuvre.

Aujourd'hui, le projet de construction de la station d'épuration peut être finalisé. Madame le Maire propose au conseil le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux (poste de refoulement, canalisation, saulaie	450 000,00 €	Réserve Parlementaire	41 600,00 €
Maîtrise d'œuvre, études diverses, curage, épandage des anciennes lagunes	70 000,00 €	FDSR « socle »	5 527,00 €
		FDSR « projet »	208 000,00 €
		Agence de l'eau	156 000,00 €
		Fonds propres	108 873,00 €
TOTAL HT	520 000,00 €	TOTAL HT	520 000,00 €

Madame le Maire sollicite l'approbation du conseil concernant son projet de financement et son accord pour déposer les demandes de subvention aux divers organismes soit le conseil départemental pour le Fonds Social de solidarité rurale enveloppe socle et enveloppe projet, état pour la réserve parlementaire, Agence de l'eau.

Entendu le rapport de Madame le Maire et après étude du dossier et du plan de financement, Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le projet tel que présenté pour un montant de 520 000,00 €
- D'entériner le plan de financement élaboré
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents relatifs à cette opération et notamment de déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants :
 - État pour la réserve parlementaire pour un montant de 41 600,00 €
 - Conseil Départemental pour le FDSR « socle » pour un montant de 5 527,00 €

- Conseil Départemental pour le FDSR « projet » pour un montant de 208 000,00 €
- Agence de l'Eau pour un montant de 156 000,00 €

5. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VERGER COMMUNAL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son désir d'aménagement du verger communal. Le conseil agréé à sa demande et l'autorise à demander des devis pour l'aménagement et l'achat de matériel

6. MISE EN SÉCURITÉ DE LA RUE DE LA BRUYÈRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, par mesure de sécurité, de mettre en sens unique la rue de la Bruyère pour laisser plus de place aux déplacements piétons par marquage au sol : ligne blanche et pictogrammes et panneaux de signalisations.

Madame le Maire présente au conseil municipal, les devis de :

- Entreprise AZ Équipement pour le marquage au sol : 690 € HT
- Entreprise DISCOUNT Collectivités pour les panneaux de signalisations : 519 € HT

TOTAL 1 209 € HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police par le Conseil Départemental.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire l'opération : mise en sécurité de la rue de la Bruyère au budget 2017 pour un montant de 1 209 € HT
- De déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

7. INFORMATIONS DIVERSES

PAVE

Une première ébauche du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics définit les pistes suivantes :

- Améliorer l'accessibilité au niveau de la place du centre bourg
- Améliorer les liaisons depuis la place
- Prendre en compte les circulations piétonnes rue de la bruyère

Le coût des travaux est évalué à 16 000 € réparti sur cinq ans sachant que les travaux de la rue de la Bruyère devraient être engagés dès 2017 et faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police.

A Dame-Marie-les-Bois, le 15 février 2017
Madame le Maire
Manuela PEREIRA